



Le processus d'ouverture de compte prend quelques minutes. Ces conseils vous permettront de gagner du temps et vous faciliteront la tâche.

## Ce dont vous avez besoin :



1. votre numéro d'assurance sociale



2. une photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso pour le permis de conduire)



3. un chèque personnel identifié au nom de chaque titulaire du compte fait à l'ordre de Scotia iTRADE d'un montant minimum de 1 \$ pour satisfaire aux exigences concernant le blanchiment d'argent (*n'est pas requis si vous possédez déjà un compte de la Banque Scotia*)



4. une copie des relevés des comptes que vous voulez transférer chez Scotia iTRADE

## Conseils pratiques :

✓ Veillez à fournir votre adresse postale.

✓ Inscrivez tous vos biens immobilisés à la page Information sur le client.

Renseignements financiers	
Revenu annuel brut	<input type="text"/>
Avoir net estimatif	<input type="text"/>
Liquidités nettes	<input type="text"/> A+ (liquidités et valeurs moins les dettes)
Biens immobilisés nets	<input type="text"/> B (immobilisations moins prêts en cours garantis par les immobilisations)
Avoir net total =	0 <input type="text"/> (A+B)

✓ Vous devrez fournir vos renseignements bancaires plus d'une fois dans le formulaire d'ouverture de compte. N'oubliez pas d'entrer l'information aux deux endroits.

✓ Dans la section «Comment avez-vous entendu parler de nous», entrez le code promotionnel **ADVMTK**, à moins d'avoir reçu un code spécial.

✓ Après avoir *imprimé le sommaire de votre demande*, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton **«Soumettre»** pour transmettre votre demande aux fins de traitement.

Veillez nous faire parvenir tous les documents signés dans les plus brefs délais pour être en mesure de commencer à effectuer des opérations dans votre compte.

SCOTIA **iTRADE**<sup>MD</sup>

Prenez les choses en main.™

## Définitions utiles : .....

**Compte personnel :** Compte détenu par une seule personne. À titre de titulaire, vous seul êtes autorisé à effectuer des opérations et à gérer l'actif du compte.

**Compte joint :** Compte détenu et géré conjointement par plus d'une personne.

*Exemple :* Vous et votre conjoint ouvrez un compte. Vous disposez des mêmes droits quant à l'utilisation et la gestion du compte.

**Mandataire :** Personne mandatée par le titulaire du compte pour agir en son nom à l'égard du compte. Une procuration juridique donne plein accès au compte et requiert certains documents juridiques. Une procuration générale permet les mouvements de fonds dans le compte et requiert la signature du titulaire du compte.

*Exemple :* Un membre de votre famille souffre de démence et vous désigne à titre de mandataire pour gérer son compte dans son meilleur intérêt.

**Fondé de pouvoir :** Personne ayant reçu une autorisation spécifique pour agir en votre nom à l'égard du compte.

*Exemple :* Vous donnez à votre conjoint l'autorisation d'effectuer des opérations dans votre compte.

**Caution :** Personne qui atteste que tous les renseignements fournis sont exacts.

*Exemple :* Votre voisin signe votre demande de passeport à titre de caution.

**Partie intéressée :** Personne ou entreprise concernés par les aspects juridiques.

*Exemple :* Votre avocat ou votre associé.